



## Tentative d'escroquerie.

Par **xxsamarxx**, le **10/09/2010** à **21:49**

Bonjour,

Voilà, aujourd'hui pour l'anniversaire d'un amis j'ai décidé de me procurer de l'alcool moins cher.

Pour ce faire, j'ai fais marché mes méninges et je suis arrivé à trouver une faille dans le magasin de Auchant.

Je m'explique : je suis allé au rayon alcool pour me procurer la bouteille de mon choix, puis je me suis dirigé vers le rayon fruits est légume. De là, j'ai commencé à remplir un petit sac "d'haricots en gousse" d'un poids équivalent à celui de la bouteille que j'avais au préalable pesé chez moi. Après cela, j'ai donc demandé un tiquet à la balance électronique et j'ai recouvert grâce à ce dernier le code barre de la bouteille.

Pour finir, je suis allé à la caisse électronique, pour finaliser mon "faux" achat. Tout se déroulait comme prévu jusqu'à ce qu'un vigile me rattrape alors que je m'apprétais à sortir du magasin. Et c'ets à ce moment là que j'ai pensé que je n'avais pas été assez discret.

BRef, je reconnais totalement que ce que j'ai fais est vraiment stupide, et je ne recommande à personne de faire la même chose. [Je ne veux pas être poursuit pour insitation].

Voilà, pour ce qui est de la procédure qui a suivi mon interpellation, un des vigils [Gendarme me semblait it], à remplit un formulaire de plainte du magasin Auchant contre moi.

Sachant que j'ai 18 ans, et que je n'ai jamais eu d'ennuis avec la police, j'aimerais savoir quels sont les risques encourus pour un tel vice ?

Merci d'avance pour vos réponse,  
Cordialement

Par **mimi493**, le **10/09/2010** à **22:30**

Ce n'est pas une escroquerie, c'est un vol.

Par **xxsamarxx**, le **10/09/2010** à **23:29**

Sur la déposition de plainte, les mots employés dans les faits reprochés étaient pourtant "tentative d'escroquerie"...

Je pense qu'il parlait du fait que j'ai essayé de minorer le prix d'un article [la bouteille me revenait à 2€42, j'ai d'ailleurs été remboursé de cette somme]

Que risque-je ?